



COMMUNE DE MONTRY

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 22 septembre 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 septembre 2016, s'est réuni en séance publique le 22 septembre 2016 à 20h30 en salle du conseil municipal sous la présidence de Mme. Françoise SCHMIT, Maire.

* * * * *

Maire : F. SCHMIT

Conseillers Municipaux : E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G. COLIN, P. GUERAND, C. FONTAINE, T. DUMAS, S. LEVIS, E. BOULANGER, A. SCHLAYEN, M. FICARA

Procurations : N. MENNESSIER à G. COLIN, C. COLIN à E. MAILLARD, A. AMPOLO à F. SCHMIT, K.SASSI à P. GUERAND

Absents : N. RAFFETIN, B. GUIBAN, C. JOUANNEAU, E. ANDRE, R. ANGUELU

Le quorum étant atteint, F. SCHMIT, maire, déclare ouverte, à 20h35, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'Assemblée Municipale.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. Pierre GUERAND secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

* * * * *

Aucune remarque n'est formulée sur le Compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

* * * * *

1) Biens vacants et sans maître.

Madame le Maire rappelle que par arrêtés municipaux n° 2016/020 – 2016/021 – 2016/022 – 2016/023 – 2016/024 – 2016/025 – 2016-026 – 2016/027 – 2016/028 – 2016/029 – 2016/030 – 2016/031 du 11 février 2016, il a été initié une procédure d'acquisition de biens vacants et sans maître. Il s'agit de parcelles cadastrées ZB 9, B 719, A 767, C 49, C 119, A 546, A 784, A 787, C 113, C 71, C 194 et C 37. Cette procédure touchant à sa fin, il convient de délibérer pour intégrer dans le domaine privé de la commune ces parcelles.

La délibération est adoptée à la majorité avec :

17 voix Pour : F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G. COLIN, P. GUERAND, N. MENNESSIER, C. FONTAINE, A. AMPOLO, T. DUMAS, E. BOULANGER, K. SASSI, A. SCHLAYEN, M. FICARA, C. COLIN.

1 abstention : S. LEVIS.

2) Prescription de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de la Commune de Montry et ses modalités.

Le Conseil municipal décide :

1. Qu'il sera procédé à la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Montry, pour une durée d'un mois du 10 octobre 2016 au 14 novembre 2016 inclus;
2. Que le projet de modification porte sur la suppression de l'emplacement réservé numéro 10 qui n'a pas d'utilité;
3. Que le dossier de modification simplifiée du PLU avec les éventuels avis émis sur ce projet ainsi qu'un registre permettant au public de formuler ses observations seront déposés à la Mairie pendant une durée d'un mois aux jours et heures habituels d'ouverture soit :
 - Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h;
 - Samedis 1^{er} et 15 octobre 2016 de 9 h à 12 h.

Les informations relatives à l'enquête publique peuvent être consultées sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : www.mairie-montry.fr.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre mis à disposition.

Un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera :

- Publié huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public dans un journal local;
- Affiché en mairie dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition ces publicités seront certifiées par le Maire.

La présente délibération sera transmise en sous-Préfecture et affichée pendant un mois en Mairie. Elle sera transmise aux personnes publiques associées mentionnées à l'article L132-7 du Code de l'Urbanisme.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec

18 voix Pour : F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G. COLIN, P. GUERAND, N. MENNESSIER, C. FONTAINE, A. AMPOLO, T. DUMAS, S. LEVIS, E. BOULANGER, K. SASSI, A. SCHLAYEN, M. FICARA, C. COLIN.

3) Acquisition d'une partie de parcelle 1476 et des parcelles 1480 et 1481 et vente des parcelles 1478 et 1483 sise rue des Champs Forts.

Il est souhaitable pour la commune d'acquérir les parcelles sises 1 rue des Champs Forts cadastrée 1476, 1480 et 1481 pour une contenance totale d'environ 206 m² en vue de la constitution d'une emprise foncière pour élargissement de la voirie, au prix de 7 357.14 euros

D'autre part, les parcelles 1478 et 1483 sises Sente des Caprécies, appartenant à la commune, pour une contenance totale de 38 m² doivent être vendues au prix de 1 357.14 euros

La délibération est adoptée à avec :

16 voix Pour : F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G. COLIN, P. GUERAND, N. MENNESSIER, C. FONTAINE, A. AMPOLO, S. LEVIS, K. SASSI, A. SCHLAYEN, M. FICARA, C. COLIN.

2 abstentions : T. DUMAS, E. BOULANGER.

4) Autorisation d'occupation du domaine public par ERDF.

Le bureau TOPO Etude est chargé par ENEDIS d'un projet de renforcement et de sécurisation de son réseau sur le secteur et notamment sur la commune de Montry.

Les travaux consistent sur Montry à la création de nouveaux départs depuis des postes existants, la création d'un nouveau poste de transformation rue des Champs Forts et l'enfouissement de certains tronçons de réseaux.

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de servitude entre la ville et ERDF/ENEDIS et autorise Madame le Maire à signer tout document utile pour la bonne réalisation des travaux et notamment une convention de servitude sur la parcelle C 375, sise rue des Fauvettes pour le passage de nouveaux câbles (entre le poste Fauvette et la route de Magny).

La délibération est adoptée à l'unanimité avec :

18 voix Pour : F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G. COLIN, P. GUERAND, N. MENNESSIER, C. FONTAINE, A. AMPOLO, T. DUMAS, S. LEVIS, E. BOULANGER, K. SASSI, A. SCHLAYEN, M. FICARA, C. COLIN.

5) Demande de subvention Dotation de solidarité en faveur de l'équipement de la commune de Montry touchée par des évènements climatiques ou géologiques - 2016.

La commune de Montry a subi de fortes inondations, fin mai/début juin 2016, ayant entraîné l'effondrement de la rue Emile Zola. Il convient donc de remettre en état l'accès à la zone industrielle.

Par arrêté du 15 juin 2016, la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle. D'autre part, un courrier de la Préfecture de Seine-et-Marne en date du 03 Juin 2016 informait de la possibilité d'obtention d'une dotation de solidarité.

Un dossier de demande de subvention a donc été monté auprès de la Préfecture, avec un Plan Prévisionnel de Financement qui s'élève 9 072.00 € H.T (pour le coût des travaux urgents de mise en sécurité) plus 37 013.00 € H.T (pour le coût des travaux de remise en état de la voirie) soit un total de 46 085.00 € HT ou 55 302.00 € TTC.

Considérant que cette dépense n'était pas prévue au budget 2016 cela permet de solliciter une dotation de solidarité de 30% du montant H.T soit 13 825.00 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec :

18 voix Pour : F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G. COLIN, P. GUERAND, N. MENNESSIER, C. FONTAINE, A. AMPOLO, T. DUMAS, S. LEVIS, E. BOULANGER, K. SASSI, A. SCHLAYEN, M. FICARA, C. COLIN.

6) Demande de subvention dans le cadre de la Réserve Parlementaire pour la réfection de la partie desservant la Zone Industrielle rue Emile Zola à la suite de son effondrement dû aux évènements climatiques fin mai – début juin 2016.

A la suite des événements climatiques de fin mai / début juin 2016, un dossier de demande de subvention a également été transmis à Madame Nicole BRICQ, Sénatrice, dans le cadre de la Réserve

Parlementaire, afin d'obtenir une aide pour la remise en état de la chaussée au niveau de la Zone Industrielle de la rue Emile Zola.

Le Conseil municipal rappelle que les assurances ne prennent pas en charge les voiries communale et que cette dépense ne pouvait être prévue au budget 2016, c'est pourquoi un dossier de demande de subvention a été adressé auprès de Madame la Sénatrice pour un montant de 15 000.00 € pour ces travaux indispensables de remise en état, l'intérêt de la commune étant de maintenir son tissu économique.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec :

18 voix Pour : F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G. COLIN, P. GUERAND, N. MENNESSIER, C. FONTAINE, A. AMPOLO, T. DUMAS, S. LEVIS, E. BOULANGER, K. SASSI, A. SCHLAYEN, M. FICARA, C. COLIN.

7) Attributions des subventions aux associations année 2016.

Une somme de 6 000 € a été prévue au compte 6574 du budget 2016 de la commune pour l'attribution des subventions individuelles aux associations ayant adressé un dossier de demande pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal décide le versement des subventions aux associations suivantes :

- Amicale des anciens combattants de Couilly, Saint germain, Magny, Montry	182 €
- Association sportive du collège de Saint Germain	250 €
- Association théâtre des talents	201 €
- Ateliers artistiques	250 €
- Au fil du Morin	201 €
- Boxing Club Montry	201 €
- Club Horizons nouveaux	396 €
- Club philatélique d'Esblly	177 €
- Compagnie d'Arc	347 €
- De Fil en aiguille	225 €
- La Compagnie Bien du Plaisir	201 €
- F.N.A.C.A.	182 €
- Familles Rurales de Montry	857 €
- Haut Comme 3 Pommes	225 €
- Jeunes Sapeurs-Pompiers de Saint Germain sur Morin	177 €
- Le Souvenir Français	182 €
- Marne la Vallée Shibu	200 €
- Montry Judo Discipline Associées	614 €
- Montry les enfants d'Abord	250 €
- P.E.M	250 €
- U.S.M Tennis	250 €
- Union Nationale des Anciens Combattants	182 €

La délibération est adoptée à l'unanimité avec :

18 voix Pour : F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G. COLIN, P. GUERAND, N. MENNESSIER, C. FONTAINE, A. AMPOLO, T. DUMAS, S. LEVIS, E. BOULANGER, K. SASSI, A. SCHLAYEN, M. FICARA, C. COLIN.

8) Demande d'aide AQUEX auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Il est rappelé que dans les systèmes d'assainissement collectif, les Agences de l'Eau rémunèrent les collectivités pour la bonne exploitation de leurs stations d'épuration par la « Prime à la qualité de l'épuration ». Cependant, une station d'épuration n'est que le maillon terminal du système d'assainissement collectif avant retour au milieu naturel et son fonctionnement est lié à celui du réseau de collecte.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie a instauré l'aide « AQUEX » afin d'assurer le meilleur fonctionnement de l'ensemble station / réseau. L'aide « AQUEX » doit permettre de qualifier le fonctionnement de l'ensemble du système d'assainissement et de compenser auprès de la collectivité les surcoûts entraînés par une gestion plus complète et plus respectueuse de l'environnement.

Pour l'année 2016, la commune de Montry peut prétendre à l'aide « AQUEX » pour le site épuratoire de Montry et son réseau de collecte.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec :

18 voix Pour : F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G. COLIN, P. GUERAND, N. MENNESSIER, C. FONTAINE, A. AMPOLO, T. DUMAS, S. LEVIS, E. BOULANGER, K. SASSI, A. SCHLAYEN, M. FICARA, C. COLIN.

9) Désignation d'un référent sécurité routière

Par courrier en date du 02/08/2016, la Préfecture de Seine-et-Marne nous demande de désigner un référent en matière de sécurité routière :

- Pour porter les doctrines relatives à la sécurité routière dans les champs d'interventions suivants :
 - urbanisme,
 - voirie,
 - mise en place : de signalisation,
 - d'aménagements routiers,
 - des pouvoirs de police.

- Pour mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation.

Monsieur Gilbert COLIN se porte candidat.

Il est élu à l'unanimité avec :

18 voix Pour : F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G. COLIN, P. GUERAND, N. MENNESSIER, C. FONTAINE, A. AMPOLO, T. DUMAS, S. LEVIS, E. BOULANGER, K. SASSI, A. SCHLAYEN, M. FICARA, C. COLIN.

Le régime des astreintes.

Ce point n'ayant pu être abordé au Comité Technique pour raison d'un quorum non atteint, elle est reportée à un prochain Conseil Municipal.

Les Décisions du Maire suivantes ont été présentées à l'ensemble du Conseil Municipal :

- A) Avenant n°2 au traité d'affermage pour l'exploitation du service public d'eau potable
- B) Acquisition d'une désherbeuse / balayeuse de marque COCHET
- C) Réalisation de travaux de réfection et mise en conformité P.M.R des sanitaires garçons à l'école élémentaire Pergaud
- D) Marché "Fourniture et Pose de menuiseries extérieures au Groupe Scolaire Pergaud"

La séance du conseil municipal est clôturée à 22h11.

Le secrétaire de séance :



P. GUERAND